



Assemblée générale

Distr. générale
17 mars 2011
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 23^e séance

Tenue au Siège, à New York, le 15 décembre 2010, à 10 heures

Président : M. Rosenthal (Guatemala)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M^{me} McLurg

Sommaire

Point 129 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011
(*suite*)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Mise en œuvre de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Département des affaires politiques

Révision du système de gestion de la sécurité et prévisions révisées comme suite à la décision de renforcer et d'uniformiser le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies : chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Point 128 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 129 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (suite)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/65/328 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2 et Add.2 et Add.2/Corr.1 et Add.3 et Add.3/Corr.1 et Add.4 et 5 et A/65/602)

Mise en œuvre de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Département des affaires politiques (A/65/161 et Corr.1 et A/65/602)

Révision du système de gestion de la sécurité et prévisions révisées comme suite à la décision de renforcer et d'uniformiser le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies : chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (A/65/320 et Corr.1 et A/65/575)

1. **M. Yamazaki** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/65/328 et Add.1 et Add.1/Corr.1 et 2 et Add.2 et Add.2/Corr.1 et Add.3 et Add.3/Corr.1 et Add.4 et 5), dit que les propositions budgétaires concernant les missions politiques spéciales pour 2011 ont à nouveau été présentées en trois groupes thématiques (groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels, conseillers spéciaux et représentants personnels du Secrétaire général (A/65/328/Add.1 et Corr.1 et 2); groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts (A/65/328/Add.2 et Corr.1); et groupe thématique III : bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et commissions (A/65/328/Add.3 et Corr.1). Les propositions budgétaires concernant la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) ont été présentées séparément (A/65/328/Add.4 et Add.5 respectivement). Dans toute la mesure possible, la présentation des prévisions de dépenses concernant les missions politiques spéciales a

été calquée sur celle des opérations de maintien de la paix.

2. Sur les 29 missions politiques spéciales autorisées par l'Assemblée générale par le Conseil de sécurité, 8 ont un mandat à durée indéterminée, 12 ont un mandat qui vient à expiration en 2011, 1 a un mandat qui est en cours d'examen par l'Assemblée générale, 5 ont des mandats qui viennent à expiration en 2010 et que le Conseil de sécurité prorogera probablement et 1 a un mandat qui prendra effet le 1^{er} janvier 2011. Le mandat des deux missions restantes fait l'objet d'une certaine incertitude.

3. Les prévisions de dépenses totales en 2011 pour les 29 missions ont été évaluées à 676 420 600 dollars (montant net). Le rapport du Secrétaire général et ses additifs présentent, mission par mission, les précisions concernant les ressources existantes, un montant estimatif des dépenses d'ici la fin décembre 2010 et les montants nécessaires pour 2011, qui sont compris entre 629 200 dollars et plus de 270 millions de dollars; les ressources additionnelles demandées pour la MANUA et la MANUI, soit les deux missions les plus importantes, représentent quelque 70,6 % du total.

4. Un nombre total de 5 152 postes est proposé pour 2011. La diminution nette de 34 postes de temporaire par rapport à 2010 s'explique par la suppression de 171 postes de temporaire à la MANUA, compensés en partie par des augmentations à la MANUI et dans les groupes thématiques I, II et III. La MANUA et la MANUI représentent 72 % des effectifs demandés.

5. Les prévisions de dépenses de la MANUA pour 2011 s'élèvent 270 010 400 dollars, soit une augmentation nette de 19 % par rapport au budget voté en 2010, essentiellement imputable au renforcement nécessaire des mesures de sécurité et à la construction de nouveaux locaux à l'intention de membres du personnel et de locaux à usage de bureaux; à l'acquisition d'un avion supplémentaire pour faciliter les plans d'évacuation du personnel; à la mise en œuvre du programme de remplacement du matériel de communications et à celle du projet de continuité des opérations et de reprise après sinistre par le Bureau d'appui au Koweït; enfin, à l'accroissement des traitements locaux et au relèvement des primes de risque.

6. Les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour 2011 s'élèvent à 207 729 000 dollars (montant

net), soit une augmentation de 37,3 % par rapport au budget voté pour 2010, essentiellement imputable à la création de 84 postes supplémentaires, aux travaux de construction et de rénovation prévus sur les nouveaux sites de la MANUI à Bassorah et à Kirkouk, à l'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages, à l'augmentation des dépenses au titre des transports terrestres et aériens et à des augmentations proposées au titre des communications et d'autres fournitures et services pour appuyer les nouveaux sites de la MANUI à Bassorah et à Kirkouk. Le projet de budget de la MANUI contient également une description de l'état d'avancement du projet de construction du complexe intégré à Bagdad.

7. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont présentées au chapitre III du rapport (A/65/328).

8. Présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Révision du système de gestion de la sécurité et prévisions révisées comme suite à la décision de renforcer et d'uniformiser le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies : chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 » (A/65/320 et Corr.1), le Contrôleur dit que le rapport traite de la nouvelle organisation des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies et contient une demande de ressources additionnelles nécessaires d'urgence pour améliorer la sécurité du personnel du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan (UNMOGIP) et des locaux qu'ils utilisent. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au chapitre III du rapport.

9. **M. Pascoe** (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Département des affaires politiques » (A/65/161 et Corr.1), dit que le rapport ne contient pas de demande de ressources supplémentaires pour l'instant mais vise à décrire en détail les progrès réalisés pour renforcer le Département dans le domaine de la planification des politiques, de la prévention des conflits, de la coopération avec les équipes des pays et les coordonnateurs résidents des Nations Unies, de l'assistance électorale et de l'appui au Conseil de sécurité. À ce jour, 47 des 49 postes approuvés par l'Assemblée générale ont été pourvus; le recrutement

pour les deux autres postes est en cours et des fonctionnaires devraient être nommés d'ici à la fin 2010. Le Département fait un effort concerté pour élargir la représentation géographique de son personnel. Les recommandations relatives aux nominations tiennent compte de la diversité géographique et de l'équilibre entre les sexes et, lorsque cela a été possible, les vacances de postes ont été affichées pendant 60 jours pour étoffer la réserve de candidats. En conséquence, 65 nationalités sont actuellement représentées au Département, soit huit de plus qu'en mars 2008 et le pourcentage de fonctionnaires originales d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine est passé de 38,5 % en 2008 à 44 % en 2010.

10. S'agissant de la demande de l'Assemblée générale tendant à ce que le Secrétaire général recherche les possibilités de synergie et de complémentarité entre les missions politiques spéciales, le Département a récemment organisé un séminaire pour débattre des problèmes sur le terrain ainsi que plusieurs ateliers. La cohésion à l'échelle du système a été nettement améliorée, bien qu'il reste davantage à faire et des équipes spéciales intégrées ont été constituées pour les neuf missions politiques spéciales dont le Département est responsable et auxquelles la décision du Secrétaire général relative à l'intégration s'applique. Le Département a également coopéré étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ces deux entités sont généralement convenues de nouvelles orientations sur l'assistance électorale pour préciser leur rôle et responsabilité respectifs. En outre, la relation du Département avec le Département de l'appui aux missions a été renforcée et des orientations officielles ont été promulguées, de telle sorte que les fonctionnaires de ces deux départements comprennent leurs responsabilités respectives.

11. Le Département des affaires politiques a œuvré pour améliorer le fonctionnement des bureaux intégrés de consolidation de la paix de l'organisation et les bureaux en Sierra Leone, en République centrafricaine et en Guinée-Bissau sont maintenant pleinement opérationnels. Il a pu également réduire le taux des vacances de postes dans toutes les missions, en coopérant étroitement avec le Département de l'appui aux missions. Les bureaux régionaux des Nations Unies constituent un mécanisme novateur qui facilite une réaction rapide lorsque des crises surgissent dans

des pays où n'existent pas d'opérations de maintien de la paix ou de missions politiques spéciales. Les représentants spéciaux du Secrétaire général qui dirigent ces bureaux ont cultivé des relations précieuses avec des intervenants politiques essentiels dans leur région, dont des organisations régionales partenaires, dans une approche qui s'est révélée extrêmement efficace au cours de l'année écoulée, comme le montre l'intervention face à la crise au Kirghizistan. En Guinée, la Cinquième Commission devrait tenir compte de l'absence de liaisons aériennes régulières entre Dakar et Conakry lorsqu'elle examine le montant des crédits supplémentaires demandés au titre des transports aériens pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA). Si l'on veut que leur action soit efficace, il faut que le Représentant spécial et son personnel puissent intervenir rapidement et faire face à l'évolution de la situation sur le terrain.

12. Les bureaux régionaux des Nations Unies ont manifestement prouvé leur utilité. En présentant la proposition relative à la création d'un nouveau Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale, demandée par le Conseil de sécurité et fermement appuyée par le Groupe des États d'Afrique, on n'a ménagé aucun effort pour respecter les conditions énoncées dans la résolution 63/261 de l'Assemblée générale, à savoir l'assentiment des États Membres concernés, un mandat de l'organisme délibérant compétent, la consultation avec les autres entités des Nations Unies présentes dans la région et la nécessité d'éviter les doubles emplois.

13. Enfin, le Département a coopéré étroitement les équipes de pays des Nations Unies ces dernières années en ce qui concerne la prévention des crises dans de nombreuses régions du monde.

14. **M. Starr** (Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité), se référant au chapitre II du rapport du Secrétaire général intitulé « Révision du système de gestion de la sécurité et prévisions révisées comme suite à la décision de renforcer et d'uniformiser le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies : chapitre 5 du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 » (A/65/320 et Corr.1), dit que les ressources d'urgence supplémentaires demandées pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies à l'UNMOGIP sont nécessaires pour se conformer aux normes minimales en matière de sécurité.

15. En ce qui concerne le chapitre I du rapport, M. Starr salue la recommandation contenue dans le rapport connexe du Comité consultatif (A/65/575) tendant à ce que l'Assemblée générale prenne acte de la révision du système de gestion de la sécurité qui, entre autres, définit les rôles et attributions des différents acteurs de la gestion de la sécurité aux Nations Unies, y compris ceux qui n'avaient pas été inclus dans le système précédent et soulignant que l'Organisation a le devoir, en sa qualité d'employeur, de renforcer et, selon que de besoin, de compléter les moyens du Gouvernement d'accueil, pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en matière de sécurité et de protection du personnel des Nations Unies, lorsque ce personnel opère dans des zones dont l'insécurité nécessite des mesures d'atténuation supérieures à celles que l'on pourrait raisonnablement escompter du gouvernement d'accueil.

16. S'agissant de l'élaboration du nouveau système de niveaux d'insécurité, il convient de rappeler que dans son rapport, le Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel et des locaux des Nations Unies a demandé de remplacer l'actuel système de phases par un système dans lequel il serait possible de déterminer les mesures de sécurité à l'échelle d'un pays ou d'un secteur sur la base d'une évaluation des risques de sécurité. Le système de niveaux d'insécurité a été mis à l'essai avec succès dans cinq pays et a fait l'objet d'une évaluation positive dans le système de gestion de la sécurité à l'Organisation des Nations Unies. Ce système est un outil permettant de déterminer précisément et de manière transparente les conditions de sécurité dans lesquelles opèrent les Nations Unies, grâce à une évaluation structurelle des menaces fondées sur des catégories normalisées que l'on peut évaluer partout dans le monde. Ceci permettra d'accroître la souplesse en matière de décisions relatives à la sécurité et appuiera pleinement la nouvelle approche « comment rester ». Une formation intensive au nouveau système de niveaux d'insécurité a été dispensée en 2010 aux équipes de gestion de la sécurité, y compris aux responsables de la sécurité et, le cas échéant, aux pays d'accueil. Le Département de la sûreté et la sécurité devrait donc pouvoir mettre intégralement en œuvre le nouveau système de niveaux d'insécurité dans les délais convenus, c'est-à-dire avant le 1^{er} janvier 2011.

17. **M^{me} McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires),

présentant le rapport du Comité consultatif intitulé « Application de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale relative au renforcement du Département des affaires politiques et prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité » (A/65/602), dit que le Comité consultatif apprécie les informations fournies dans le rapport du Secrétaire général (A/65/161 et Corr.1) sur la manière dont le renforcement du Département des affaires politiques a accru l'efficacité et la souplesse avec lesquelles il s'acquitte des tâches qui lui incombent et relève divers défis. Le Comité consultatif note que, bien que les défis demeurent et que le manque de moyens dans certains domaines nécessite que le Département recoure à des ressources extrabudgétaires et à d'autres arrangements, l'Assemblée générale n'est pas invitée à prendre des décisions pour l'instant.

18. Le chapitre III du rapport du Comité consultatif (A/65/602), concernant les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales pour 2011 contient plusieurs observations et recommandations concernant des questions transversales, y compris des questions relatives à la présentation du budget, ainsi que des observations et des recommandations spécifiques concernant des missions politiques spéciales classées dans les trois groupes thématiques ainsi que la MANUA et la MANUI. S'agissant du groupe I, le Comité consultatif recommande un ajustement mineur s'agissant des effectifs proposés pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide et les ressources allouées aux dépenses autres que les dépenses de personnel au Bureau du Conseil spécial du Secrétaire général pour Chypre. Ceci entraînera une réduction de 496 400 dollars des ressources demandées par le Secrétaire général pour le groupe thématique I.

19. Le Comité consultatif note que la plupart de l'augmentation des ressources demandées pour le groupe thématique II concerne l'inclusion, pour la première fois, des dépenses afférentes au Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran. Il recommande donc que soit approuvés les effectifs et les ressources autres que pour les dépenses de personnel demandées pour ce groupe.

20. En ce qui concerne le groupe thématique III, le Comité consultatif a fait des observations sur le montant des ressources consacrées aux fonctions

d'appui par rapport aux activités de fond dans certains petits bureaux. À cet égard, le Comité consultatif a réaffirmé la recommandation qu'il avait faite dans son rapport précédent (A/64/7/Add.13), dans lequel il avait mis en garde contre l'utilisation d'un modèle qui suivait de trop près les enseignements tirés de l'expérience des opérations de maintien de la paix et a recommandé de demander au Secrétaire général d'étudier plus avant d'autres formules qui permettraient d'assurer plus efficacement l'appui aux petits bureaux organiques. Au titre du groupe thématique III, le Comité consultatif a recommandé de réduire les ressources proposées pour l'UNOWA, pour le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) et nouveau Bureau intégré des Nations Unies pour l'Afrique centrale, comme indiqué dans les paragraphes 66 à 142 de son rapport. L'organigramme proposé pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale devrait être rationalisé et moins coûteux. Les prévisions révisées pour la Mission des Nations Unies au Népal reflètent la décision du Conseil de sécurité de mettre fin au mandat de la mission de 15 janvier 2011, avec une phase de liquidation s'étalant sur quatre mois. S'agissant du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), le Comité consultatif demande que l'Assemblée générale autorise l'ouverture d'un crédit équivalant à la moitié du montant des prévisions de dépenses pour 2011, dans l'attente de l'issue des débats au Conseil de sécurité sur une présence de suivi des Nations Unies au Burundi. Il recommande également que le Secrétaire général présente pour examen par l'Assemblée, au plus tard durant la première partie de la reprise de la soixante-cinquième session, un projet de budget révisé. La recommandation du Conseil de sécurité se solderait par une réduction de 39,4 millions de dollars du montant des prévisions de dépenses proposé par le Secrétaire général pour les missions au titre du groupe thématique III.

21. En ce qui concerne la MANUA, si le Comité consultatif ne présente pas d'objections quant à la restructuration opérée en 2010, laquelle devrait

permettre à la Mission de s'adapter aux priorités redéfinies énoncées dans la résolution 1917 (2010) du Conseil de sécurité et dans le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan (A/64/872), de rationaliser les lignes hiérarchiques et d'éliminer les doubles emplois, il estime que des restructurations continues risquent de détourner l'attention du mandat de la Mission et de l'empêcher de se concentrer sur l'exécution de son mandat. Il faut que la Mission trouve un équilibre permettant de renforcer les acquis.

22. Si le Comité consultatif salue les efforts déployés pour améliorer le recrutement d'administrateurs et de personnel recruté sur le plan local et pour réduire les taux de vacance, les prévisions révisées concernant le personnel de police devraient être ajustées et il conviendrait d'employer un taux de vacance de 25 % pour la police civile au lieu des 20 % prévus au budget; il recommande également d'employer un taux de vacance de 32 % au lieu de 30 % pour le personnel recruté sur les plans international et national déployé en Afghanistan.

23. En ce qui concerne l'augmentation envisagée des dépenses opérationnelles prévues pour 2011, qui concerne largement les améliorations permanentes apportées à la sécurité, le Comité consultatif est conscient de l'importance des constructions envisagées et de l'obligation d'acquérir du matériel. Toutefois, il estime qu'il faut se montrer prudent dans l'administration des perfectionnements envisagés, qu'il conviendra d'entreprendre progressivement, dans l'ordre des priorités et au regard de ce qu'il sera possible de faire et de la nécessité d'un contrôle approprié. Pour ce motif et compte tenu de la structure des dépenses de transports aériens et terrestres, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % le montant prévu pour les dépenses opérationnelles de la Mission en 2011. Les recommandations du Comité consultatif permettraient de diminuer de 11,3 millions de dollars les prévisions de dépenses pour la MANUA pour 2011.

24. Passant à MANUI, M^{me} McLurg dit qu'une augmentation considérable des ressources, y compris du personnel de sécurité, sera nécessaire compte tenu du retrait prévu des forces internationales en Iraq et du fait que l'on continuera vraisemblablement à demander à l'ONU d'accroître sa présence et ses activités dans le pays et que la MANUI devra assumer la responsabilité d'une gestion accrue de la sécurité. En conséquence, le Comité consultatif recommande de souscrire aux

propositions du Secrétaire général concernant les effectifs, y compris les 84 postes supplémentaires. Toutefois, compte tenu des retards éventuels pendant la période de transition, il est recommandé de maintenir à l'examen le calendrier de recrutement effectif du personnel. Pour cette même raison, il est recommandé de réduire de 5 % les prévisions relatives aux dépenses opérationnelles pour 2011.

25. S'agissant de l'état d'avancement de la construction du complexe intégré de Bagdad, actuellement en retard par rapport au calendrier en raison de problèmes liés à l'entrepreneur, la Mission a identifié un complexe qui jouxte les locaux actuels, qui sera libéré à la mi-2011 et pourrait éventuellement être regroupé avec les installations existantes en un complexe unique et intégré. Les prévisions budgétaires concernant cette option n'ont pas été incluses dans le projet de budget pour 2011; si elle devait se matérialiser, il est prévu que les coûts seraient moindres et que le projet serait achevé plus rapidement. Le Secrétaire général devrait veiller à ce que cette question soit résolue rapidement et fournir des informations complémentaires et des propositions détaillées, dès que possible, pour que l'Assemblée générale les examine. Les recommandations du Comité consultatif se traduiraient par une diminution de 6,2 millions de dollars des ressources proposées pour la MANUI pour 2011.

26. La recommandation contenue dans le rapport du Comité consultatif (A/65/602) permettra de réduire de 57,5 millions de dollars les ressources proposées par le Secrétaire général pour les missions politiques spéciales pour 2011.

27. Présentant le rapport du Comité consultatif sur la révision du système de gestion de la sécurité et prévisions révisées concernant le chapitre 5 du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (A/65/575), M^{me} McLurg dit que, au chapitre I de son rapport, le Comité consultatif a débattu de la nouvelle organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, qui reflète une modification de la culture organisationnelle, qui privilégie le principe « comment rester » plutôt que le principe « quand partir » et reconnaît pour la première fois que la poursuite de l'exécution du programme signifie qu'il subsistera toujours un risque résiduel.

28. S'agissant du nouveau système de niveaux d'insécurité, le rapport du Comité consultatif contient des informations sur l'élaboration de directives concernant les risques acceptables et la définition des niveaux d'importance relative du programme. Des observations et des recommandations détaillées sur le schéma révisé d'organisation des responsabilités figurent dans les paragraphes 14 à 16 du rapport. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du schéma révisé et souligne également la nécessité d'une définition plus précise des rapports hiérarchiques.

29. S'agissant des prévisions révisées relatives au chapitre 5, le Comité consultatif a été informé que la plupart des ressources demandées pour améliorer la sécurité de l'UNMOGIP sont des dépenses ponctuelles. Bien qu'opposé de longue date à l'adoption de décisions budgétaires au coup par coup, il reconnaît l'urgence et le caractère exceptionnel de cette demande et recommande donc à l'Assemblée d'approuver la proposition du Secrétaire général.

30. **M. Al-Shahari** (Yémen), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe accorde une grande importance au renforcement de l'Organisation des Nations Unies et estime qu'il convient de poursuivre les efforts visant à développer le potentiel de l'Organisation, sur la base des priorités et des mandats approuvés par les États Membres. Le Groupe est conscient qu'il est préférable d'investir dans l'amélioration des moyens dont dispose l'Organisation pour prévenir et résoudre les conflits que d'avoir à faire face au coût des conflits armés et de leur suite. Dans le même temps, il convient de souligner que les causes profondes de ces conflits sont pluridimensionnelles et nécessitent une approche globale et intégrée en matière de prévention. Toutefois, le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale (A/65/161 et Corr.1) décrit essentiellement les diverses activités du Département des affaires politiques et ne fournit pas de renseignements détaillés, précis et complets sur la manière dont les effets et la nouvelle structure et des nouveaux postes feront sentir sur le fonctionnement du Département; davantage de renseignements sont nécessaires pour que les États Membres puissent se prononcer en connaissance de cause. Il est également regrettable que le rapport du Secrétaire général ne présente pas de mesures spécifiques visant à résoudre le problème posé par le

déséquilibre de la représentation géographique et de la parité entre les sexes au Département des affaires politiques en général et sur la liste d'assistance électorale en particulier, comme l'a demandé le Comité du programme et de la coordination. Le Groupe escompte que le Secrétaire général se penchera sur cette question dans le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 et réaffirme l'importance d'une représentation géographique équitable dans le recrutement du personnel. Ce sont les nationaux d'une région donnée qui en connaissent le mieux les caractéristiques et les besoins spécifiques.

31. Si le Groupe accorde une grande importance à la sûreté et à la sécurité de tout le personnel, de toutes les opérations et de tous les locaux des Nations Unies il continue à appuyer des mesures visant à assurer les interventions cohérentes, efficaces et opportunes face aux menaces relatives à la sécurité et à d'autres urgences, il souhaite rappeler que, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, c'est le pays d'accueil qui est responsable au premier chef de la sûreté et de la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies. En outre, le Groupe souligne qu'il est important d'établir des critères précis pour déterminer les besoins en matière de sécurité et les normes fondamentales sur la base desquelles évaluer la perception des menaces et les risques dans le monde entier, de telle sorte que le Département de la sûreté et de la sécurité puisse intervenir à tout moment en cas d'urgence, compte tenu des niveaux divers des risques et des menaces dans différents lieux d'affectation. À cet égard, le Groupe est préoccupé de ce que le Secrétaire général n'ait pas encore donné suite à la demande de l'Assemblée générale tendant à ce que soit établi un rapport détaillé sur le système global de sûreté et de sécurité à l'Organisation des Nations Unies (résolution 61/261).

32. Le Groupe a pris note des efforts déployés par le Département de la sûreté et de la sécurité et par le Groupe directeur du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité en vue d'examiner et d'actualiser le cadre en matière de responsabilisation. L'expérience a démontré que les lieux d'affectation hors Siège demeurent relativement plus vulnérables sur les plans de sûreté et de la sécurité. Il est donc vital de faire en sorte qu'il soit intégralement répondu aux besoins de sûreté et de sécurité de l'Organisation, et en particulier des missions sur le terrain. À cet égard, le

Groupe examinera les résultats du projet pilote relatif au nouveau système de niveaux d'insécurité.

33. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que l'introduction d'un point aussi important quelques jours seulement avant la fin de la session est inacceptable, car cela empêche les États Membres de prendre des décisions comme il le faudrait. M. Coffi demande des éclaircissements au Secrétariat et au Comité consultatif quant au motif du retard et aux mesures qui seront prises pour éviter que cela se reproduise.

34. Le Groupe se félicite des améliorations apportées à la présentation du projet de budget des missions politiques spéciales, y compris l'inclusion d'informations concernant l'exécution du programme pour 2010 pour les deux missions les plus importantes, la MANUA et la MANUI, qui représentent conjointement 71 % des ressources. Il conviendrait de faire de nouveaux efforts pour formuler des indicateurs de réalisation qui permettraient de faciliter l'évaluation des résultats et les progrès effectués s'agissant des réalisations escomptées des missions politiques spéciales. La présentation du budget devrait comprendre des renseignements sur la totalité des financements provenant de diverses sources, pour permettre une analyse transparente des ressources proposées par rapport à la capacité offerte par tous les types de financement et par rapport aux besoins identifiés.

35. Il y a lieu de se préoccuper du taux élevé de vacance de postes dans les missions politiques spéciales. Le Groupe des États d'Afrique se félicite des efforts réalisés pour résoudre ce problème, dont une utilisation plus intensive des listes, qui a permis d'abaisser le taux de vacance du personnel recruté sur le plan international à 22 % en août 2010. Il faudrait ne ménager aucun effort pour pourvoir tous les postes, de telle sorte que tous les mandats soient effectivement mis en œuvre. Le Groupe s'oppose à la tendance selon laquelle les postes ne sont pas pourvus pour financer des déficits budgétaires ou pour faire des économies. En outre, il n'acceptera jamais d'abolir les postes vacants pour la simple raison qu'ils le sont depuis longtemps; l'une des principales responsabilités du Secrétariat est de pourvoir ces postes. M. Coffi note les mesures prises pour mettre en œuvre une répartition précise des responsabilités en matière d'appui administratif des missions politiques spéciales par les

départements du Secrétariat, en particulier en ce qui concerne les achats.

36. L'Assemblée générale devrait fournir à chaque mission les ressources nécessaires pour qu'elle puisse s'acquitter intégralement de son mandat. Le Groupe s'opposera à toute réduction arbitraire des ressources proposées et à toute justification de réduction fondée sur la situation nationale d'États Membres ou sur la crise financière mondiale qui touche tous les États Membres.

37. Le Groupe accorde une grande importance à la création d'un Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale à Libreville (Gabon) et à l'affectation des ressources matérielles, financières et humaines nécessaires. Certains postes qu'il est envisagé de créer pour le Bureau doivent être d'un niveau suffisamment élevé pour permettre une efficacité optimale.

38. Ces huit dernières années, les missions politiques spéciales ont connu une croissance exponentielle, en taille et en complexité. Étant donné que la structure de ces missions ne fait pas partie intégrante de l'organigramme du Secrétariat et que leurs activités ne sont pas pleinement intégrées dans le programme de travail du Secrétariat, et compte tenu du fait que leur calendrier et les ressources nécessaires sont imprévisibles, il est justifié de séparer les missions politiques spéciales du restant du budget ordinaire et de les financer de manière analogue aux missions de maintien de la paix. Cette séparation accroîtrait la transparence et permettrait de disposer d'un tableau plus précis de la situation budgétaire de l'Organisation.

39. **M. Lafortune** (Canada), parlant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que les missions politiques spéciales jouent un rôle essentiel dans la prévention, le contrôle et la résolution des conflits et dans la consolidation de la paix après les conflits. Ces trois délégations sont conscientes du fait qu'une budgétisation précise de telles missions est un défi, étant donné que leur mode opérationnel évolue en permanence. Il n'en reste pas moins que le Secrétaire général devrait fournir aux États Membres des prévisions budgétaires aussi précises que possible pour l'intégralité de l'exercice biennal. Un montant d'environ un milliard de dollars a été inscrit au budget des missions politiques spéciales dans le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, mais la présente demande porterait ce total à 1 milliard 254 millions de

dollars. Une politique budgétaire rationnelle consisterait à allouer des crédits plus réalistes correspondant aux prévisions totales dès le départ. En outre, étant donné que les budgets des missions politiques spéciales varient nettement plus que d'autres parties du budget ordinaire, on devrait envisager une méthode différente de présentation.

40. S'agissant des missions du groupe thématique III et de la proposition tendant à lancer une nouvelle mission tout en renforçant plusieurs des bureaux créés en 2009, M. Lafortune comprend bien que le Secrétariat souhaite tirer parti des enseignements en matière de création de structures administratives pour les missions de maintien de la paix. Toutefois, eu égard à la gamme d'activités réalisées par ces bureaux et à la nécessité de souplesse, il conviendrait d'examiner soigneusement les structures d'appui pour éviter des arrangements inutilement onéreux.

41. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se félicitent de la prorogation du mandat de la MANUA, qui joue un rôle fondamental en coordonnant l'assistance internationale en faveur du Gouvernement afghan. Ils comprennent pleinement que l'on privilégie davantage les efforts civils, axés sur les quatre priorités (« trois plus une ») en appuyant les élections, la réconciliation et la réintégration, la coopération régionale et la cohésion de l'aide.

42. Les prévisions de dépenses relatives à la sûreté et à la sécurité représentent une partie importante du projet de budget de la MANUA et la MANUI, qui opèrent dans des milieux explosifs. M. Lafortune souhaite obtenir davantage d'informations sur les incidences que pourrait avoir la recommandation du Comité consultatif tendant à réduire les crédits affectés aux dépenses opérationnelles. La sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies sont extrêmement importantes pour les trois délégations précitées.

43. Enfin, M. Lafortune se déclare préoccupé par le fait que le point actuellement examiné par la Cinquième Commission ait été présenté si tardivement. Ces dernières années, il a été demandé à plusieurs reprises à l'Assemblée générale d'examiner des propositions budgétaires complexes concernant les missions politiques spéciales, se montant à des centaines de millions de dollars, juste quelques jours avant la fin de partie principale de la session. Du fait de ce calendrier, il est difficile aux États Membres de s'acquitter de leur rôle de supervision. M. Lafortune

cherchera à obtenir des éclaircissements sur cette question lors des consultations officielles.

44. **M. Ayzouki** (République arabe syrienne) dit que le budget de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité constitue une violation flagrante des directives budgétaires établies par l'Assemblée générale dans ses résolutions 55/231 et 63/261, parce qu'il porte sur des activités qui, à l'évidence, ne relèvent pas du mandat de l'Envoyé spécial. Il est inacceptable que le Secrétaire général continue à citer la République arabe syrienne dans ses rapports, après que celle-ci a honoré toutes les obligations qui lui incombent aux termes de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, en retirant ses forces militaires et ses services de renseignement du territoire libanais, ce dont il a été fait état dans plusieurs des rapports du Secrétaire général et dans une déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2005/17).

45. Pire encore, la résolution 1680 (2006) du Conseil de sécurité ne concerne pas le mandat de l'Envoyé spécial, car elle est axée sur des questions bilatérales concernant deux États souverains, la République arabe syrienne et le Liban, dans lesquels le Secrétariat n'a pas le droit d'intervenir. À ce propos, il convient de noter que, bien que le Conseil, dans sa résolution 1680 (2006), ait encouragé vivement le Gouvernement syrien à donner suite à la demande faite par le Gouvernement libanais de délimiter leur frontière commune et d'établir des relations diplomatiques, cette déclaration ne donne pas au Secrétariat le mandat d'assurer le suivi de ces questions. De fait, l'inclusion de ces questions dans le mandat de l'Envoyé spécial constitue une violation du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, qui interdit l'ingérence dans les affaires intérieures des États Membres. La délégation syrienne demande donc que la réalisation escomptée c) soit supprimée du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

46. La partie qui ne respecte pas la résolution 1559 (2004) est Israël, qui continue à occuper les fermes de Chebaa, Kfar Chouba, et le nord du village de Ghajar et a violé à maintes reprises la souveraineté libanaise par air, terre et mer. La délégation syrienne est donc surprise que le rapport du Secrétaire général n'ait pas inclus au nombre des indicateurs de succès le retrait de toutes les forces étrangères du Liban. Bien que le Secrétariat ait indiqué que cet indicateur a été omis par accident et ait publié ultérieurement un

rectificatif pour le rétablir, le fait est que ce rectificatif a été publié à la demande de la République arabe syrienne et du Liban. Tout ceci incite la délégation syrienne à se demander si l'omission a été réellement accidentelle ou si l'Envoyé spécial poursuit des visées personnelles.

47. Il est évident que la mise en œuvre des dispositions en suspens de la résolution 1559 (2004) du Conseil nécessite que le Conseil de sécurité fasse pression sur Israël pour l'obliger à se retirer du territoire libanais qu'il continue à occuper et à cesser ses violations répétées de la souveraineté libanaise. L'Envoyé spécial a trahi la confiance du Conseil de sécurité lorsqu'il s'est rendu à la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies en juin 2008 et qu'il a demandé au Gouvernement israélien de cesser les négociations indirectes entre la République arabe syrienne et Israël, avec la Turquie comme médiateur. L'Envoyé spécial a également prié instamment le Gouvernement israélien d'annuler son retrait du village de Ghajar.

48. Il est manifeste que l'Envoyé spécial ne se borne pas à outrepasser son mandat mais aussi que ses actes servent à perpétuer le conflit au Moyen-Orient et l'occupation israélienne. Il conviendrait de mettre fin au mandat d'un envoyé spécial qui cherche à saper l'indépendance et la souveraineté des Libanais, qui encourage la poursuite de l'occupation et axe son attention sur des questions bilatérales concernant la République arabe syrienne et le Liban tout en ignorant volontairement les violations de la souveraineté libanaise par Israël.

49. **M. Khzaee** (République islamique d'Iran), se référant au chapitre II, section G, du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses concernant les missions politiques spéciales du groupe thématique II (A/65/328/Add.2 et Corr.1), dit que le Gouvernement iranien considère que la résolution 1929 (2010) du Conseil de sécurité, ainsi que les résolutions connexes s'opposant aux activités nucléaires pacifiques de l'Iran sont injustes et illicites. Ces résolutions ont été fondées sur des spéculations et des informations erronées propagées par certains membres permanents du Conseil de sécurité pour promouvoir leurs intérêts politiques, qui consistent entre autres à empêcher un pays en développement qui est également partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires d'exercer son droit inaliénable d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le

programme nucléaire iranien n'a aucune relation avec le Chapitre VII de la Charte. L'intervention du Conseil de sécurité dans le programme nucléaire pacifique de l'Iran est donc *ultra vires* et illicite. La constitution d'un groupe d'experts pour appliquer et suivre les sanctions et allouer des crédits et du personnel est également illicite et injuste. La délégation iranienne s'oppose donc entièrement aux dispositions de la section G et souhaite se dissocier de toute incidence juridique et financière liée à l'examen de cette proposition et à son éventuelle adoption.

50. Il est extrêmement décevant que le Secrétaire général ait supposé, comme indiqué aux paragraphes 92 et 96 du rapport, que le mandat du groupe d'experts sera prorogé au-delà d'août 2011. Cette hypothèse, qui équivaut à un jugement hors du champ de compétence du Secrétariat ou de la Cinquième Commission pourrait avoir des retombées négatives sur les négociations internationales en cours.

51. **M. Al-Jabir** (Qatar) dit que les missions politiques spéciales et les bons offices du Secrétaire général sont importants pour empêcher que des différends surgissent ou s'intensifient. Le Gouvernement qatarien reconnaît l'impartialité dont font preuve le Secrétaire général et ses envoyés dans le cadre de missions de bons offices et appuie ces entreprises sur les plans politique et financier. Ces initiatives devraient être renforcées aux niveaux régional et international pour promouvoir des intérêts communs fondés sur les principes de la coexistence pacifique et du respect mutuel. Le Gouvernement qatarien désire vivement établir les fondations de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde entier.

52. Pour parvenir à la paix et à la sécurité internationales, il importe de renoncer à l'emploi de la force. Le Qatar s'est livré à des efforts de médiation au Liban, au Yémen et au Soudan, dans l'objectif d'une paix durable. Les bons offices ne devraient pas être limités à l'organisation de missions de maintien de la paix. Une intervention rapide du Secrétaire général est parfois nécessaire pour favoriser les convergences de vue entre les parties et éviter ainsi un conflit. Les bons offices du Secrétaire général peuvent avoir d'importantes incidences en aidant à promouvoir les pourparlers de paix au Moyen-Orient et dans certaines régions d'Afrique et d'Asie.

53. Le représentant du Qatar réaffirme la gratitude de son Gouvernement envers le Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés, au titre d'une résolution de la Ligue des États arabes, en vue d'organiser des pourparlers de paix à Doha entre les parties soudanaises. Les négociateurs mettent la dernière main à un accord de paix global sur la situation au Darfour. Le Gouvernement qatarien se félicite également du fait que le Gouvernement soudanais se soit engagé à coopérer avec la communauté internationale pour tenir un référendum dans le sud. Il félicite la Ligue des États arabes, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies des efforts qu'elles ont déployés pour parvenir à un règlement pacifique du conflit et demande à la communauté internationale de fournir appui et assistance. Les bons offices du Secrétaire général, qui ont abouti à des résultats encourageants en relevant les défis auxquels se heurte la communauté internationale, méritent l'appui politique et financier des États Membres.

54. **M. Okochi** (Japon), rappelant que les ressources demandées pour les missions politiques spéciales pour 2011 sont supérieures de près de 20 % au budget voté pour 2010, dit que la délégation japonaise comprend que, en particulier dans le cas de la MANUA et de la MANUI, l'augmentation résulte essentiellement de la nécessité de mesures supplémentaires de sécurité et de sûreté compte tenu de l'aggravation de la situation en matière de sécurité et de la modification de la composition des contingents. Toutefois, il est de plus en plus important d'établir un ordre de priorité entre les demandes budgétaires pour chaque mission et de mettre l'accent sur celles qui semblent les plus urgentes, tout en reportant les moins pressantes à l'exercice biennal suivant. M. Okochi espère que les débats de la Commission se dérouleront sur cette base.

55. La délégation japonaise souscrit pleinement à l'observation du Comité consultatif selon laquelle le coût des activités d'appui de certaines missions politiques spéciales du groupe thématique III est disproportionné par rapport au coût des activités organiques, ce qui est imputable en partie à la structure des opérations de maintien de la paix dont elles ont hérité. Les débats de la Cinquième Commission sur les budgets des missions politiques spéciales du groupe thématique III devraient tenir compte de cette observation et le Secrétaire général devrait présenter des propositions d'arrangements d'appui moins

onéreux pour les petits bureaux, comme l'a recommandé le Comité consultatif.

56. **M. Shin** Boonam (République de Corée), rappelant que les missions politiques spéciales sont devenues les principaux mécanismes dont dispose l'Organisation pour prévenir, contrôler et résoudre les conflits ainsi que pour la consolidation de la paix après conflit, dit qu'il est important que ces missions atteignent effectivement leurs objectifs tout en utilisant efficacement les ressources qui leur ont été allouées par l'Assemblée générale. À cet égard, la délégation de la République coréenne salue les efforts déployés par le Secrétaire général pour mieux définir la répartition des rôles entre le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Département des affaires politiques, y compris en révisant les circulaires pertinentes du Secrétaire général. Ces départements devraient poursuivre leurs efforts visant à introduire des règles générales normalisées de manière à parvenir à davantage de complémentarité et de synergie afin de mettre en œuvre plus efficacement le mandat des missions politiques spéciales.

57. Il est satisfaisant de noter l'accroissement de la coopération et de la coordination entre les missions politiques spéciales, dans l'objectif de réaliser des économies et d'accroître l'efficacité. En particulier, la délégation de la République de Corée se félicite du regroupement des éléments administratifs d'UNOWA et de la Commission mixte Cameroun-Niger et de l'intégration des éléments d'appui du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et du Bureau d'appui des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine en Somalie ainsi que de la proposition tendant à créer un Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale, pour partager les services de transport aérien avec les missions ou organismes se trouvant à proximité. Ces dispositions, prises dans un souci d'économie, aideront les missions politiques spéciales à employer leurs ressources avec plus d'efficacité.

58. La délégation de la République de Corée partage les préoccupations du Comité consultatif quant au nombre excessif de personnel administratif par rapport au personnel organique dans certaines missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III; il conviendrait de trouver une solution économiquement rationnelle pour fournir un appui administratif aux petits bureaux. S'agissant des mandats à durée indéterminée de certaines missions, la

délégation de la République de Corée estime que chaque mission politique spéciale devrait avoir une durée limitée et viser à accomplir des tâches spécifiques. Enfin, elle reste ouverte à des débats sur l'amélioration des dispositions actuelles en matière de financement pour ces missions.

59. **M^{me} Berlanga** (Mexique) se déclare alarmée par la vive augmentation du budget biennal des missions politiques spéciales pour 2012-2013 par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2010-2011 et par le fait que l'on ne s'attend pas réellement à ce que cette tendance à la hausse soit inversée. Les missions politiques spéciales diffèrent à plusieurs égards d'autres activités des Nations Unies financées au moyen du budget ordinaire; entre autres, elles ne peuvent pas être intégrées graduellement dans le programme de travail du Secrétariat, en raison de la nature opérationnelle de leurs activités; elles peuvent être créées à tout moment au cours de l'année et donc ne s'inscrivent pas dans le cycle de planification du budget ordinaire; par ailleurs, leur gestion pose problème au Secrétariat. Elles devraient avoir une durée limitée et viser la réalisation de tâches spécifiques mais dans la pratique elles continuent à prendre de l'ampleur chaque année, qu'il s'agisse de leur taille, des ressources nécessaires et de leur champ d'action et constituent un lourd fardeau sur le budget ordinaire de l'Organisation. Il est donc essentiel d'étudier d'autres moyens de financer les missions politiques spéciales et de se livrer à un débat ouvert et approfondi sur les options qui sont les plus équitables et les plus appropriées pour tous les États Membres. La délégation mexicaine prie donc instamment le Secrétaire général de présenter dans les meilleurs délais un rapport sur les possibilités de financement des missions politiques spéciales.

60. Si les rapports sur l'exécution du budget permettent de disposer d'un tableau précis des progrès réalisés pour atteindre les résultats escomptés et sont essentiels aux fins d'affecter comme il convient des ressources aux missions politiques spéciales, la diminution des prévisions budgétaires pour certains objets de dépenses ne correspond pas nécessairement à des économies mais peut également s'expliquer par un niveau de dépenses insuffisant. Il conviendrait de faire connaître le niveau des ressources extrabudgétaires fournies aux missions politiques spéciales de manière à pouvoir analyser complètement les ressources demandées et de les comparer à la capacité financière

qu'offrent tous les types de financement. Il conviendrait également de rechercher les possibilités d'épargne.

61. **M. Brant** (Brésil) dit que sa délégation est préoccupée par le traitement des représentants de haut niveau par le personnel de sécurité des Nations Unies pendant le débat général au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Bien qu'il comprenne qu'il soit difficile de fournir une sécurité adéquate alors que les travaux de construction se poursuivent dans le contexte du plan-cadre d'équipement, il est inadmissible que les chefs de délégations reçoivent un traitement différent et inégal dans le complexe des Nations Unies. Certaines zones ont été accessibles uniquement aux chefs de délégation auxquels le pays d'accueil avait affecté un garde du corps; toutefois, des gardes du corps n'ont pas été fournis à toutes les délégations. L'accès à tous les secteurs du complexe des Nations Unies doit être accordé sur une base égale à tous les États Membres. Dans une organisation composée d'États souverains indépendants dotés d'un statut égal, le traitement différencié des représentants de haut niveau, quelle qu'en soit la raison, est contraire à la Charte des Nations Unies et aux bases même de l'Organisation. La sécurité ne doit pas prévaloir sur le protocole.

62. **M. Kadham** (Iraq) dit que sa délégation est profondément reconnaissante du financement de la MANUI par l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement iraquien, convaincu de l'importance de la présence de l'Organisation en Iraq, a décidé de fournir un terrain à Bagdad aux fins de la construction d'un siège pour la MANUI et de financer une partie des coûts de construction. À cet égard, le fonds d'affectation spéciale constitué pour la construction du complexe de Bagdad a reçu 21 millions de dollars du Gouvernement iraquien le 31 mars 2010 et, le 24 août 2010, le Conseil des ministres de l'Iraq a décidé de verser une seconde et dernière contribution de 25 millions de dollars au projet, financée sur le budget fédéral de 2011.

63. S'agissant du Fonds de développement pour l'Iraq constitué en application de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, le Gouvernement iraquien a demandé une prorogation finale des dispositions mises en place pour ce fonds, qui devaient devenir caduques le 31 décembre 2010, en application de la résolution 1905 (2009) du Conseil de sécurité. M. Kadham espère que ces dispositions pourront être

prorogées pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 30 juin 2011.

64. **M. Tawana** (Afrique du Sud), souscrivant aux observations faites par le représentant du Brésil, dit que les chefs de délégations et les ministres auxquels le pays d'accueil n'a pas affecté de gardes de corps ont fait l'objet d'un traitement discourtois de la part du personnel de sécurité des Nations Unies. Ainsi, certains chefs de délégation ont dû marcher jusqu'à la deuxième Avenue pour monter à bord de véhicules appartenant à des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les représentants ont été également traités avec grossièreté lorsqu'ils ont cherché à accéder à des secteurs réservés pour des réunions bilatérales. Une telle exception à la courtoisie normalement réservée aux chefs de délégation est inacceptable et a été source de malaise. La délégation sud-africaine cherchera à obtenir une explication claire et dénuée d'ambiguïté quant aux raisons d'une telle situation ainsi que des assurances du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité qu'elle ne se reproduira pas.

65. **M. Rosales Díaz** (Nicaragua), notant que le montant total du budget des missions politiques spéciales est 12 fois supérieur à ce qu'il était à l'origine il y a 10 ans et que la MANUA et la MANUI absorbent près de 70 % des ressources demandées pour ces missions pour 2011, dit que, tout comme la représentante du Mexique, il estime qu'il est temps que la Commission examine les méthodes de financement des missions politiques spéciales. Il est incompréhensible que ces missions soient financées sur le budget ordinaire plutôt que sur le budget de maintien de la paix. À cet égard, il est regrettable que le Secrétaire général n'ait pas encore présenté à l'Assemblée générale le rapport sur une option différente de financement des missions politiques spéciales qu'il a annoncé lorsqu'il a présenté le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, à la soixante-quatrième session de l'Assemblée (voir A/C.5/64/SR.10, par. 8).

66. La délégation nicaraguayenne souscrit aux observations formulées par les représentants du Brésil et de l'Afrique du Sud quant au traitement réservé aux chefs d'États et ministres lors du débat général et du segment de haut niveau. Ces trois dernières années, elle a constaté avec surprise que des mesures de sécurité légitimes ont parfois été mises en œuvre, sans prendre en compte le caractère diplomatique de

l'Organisation. Tout traitement différencié des représentants ou mépris envers l'égalité souveraine de tous les États Membres sont inacceptables.

67. **M. Fernandez-Taranco** (Sous-Secrétaire général aux affaires politiques), répondant à la question relative aux incidences qu'aurait la création de postes supplémentaires sur le fonctionnement du Département, dit que les 47 nouveaux postes pourvus à ce jour ont permis au Département d'agir en amont des problèmes et d'être plus opérationnel, de mieux s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance de la gestion et d'appuyer les missions politiques spéciales dotées de mandats toujours plus complexes; d'avoir des relations plus intégrées avec d'autres départements du Secrétariat ainsi qu'avec d'autres organismes, fonds et programmes; d'accroître son action auprès des organisations régionales au moyen d'activités conjointes de formation et grâce au partage des analyses mutuelles relatives aux interventions rapides et spécifiques sur le terrain; d'améliorer les synergies entre missions et entre le Siège et les opérations sur le terrain, y compris en codifiant et en mettant en commun les enseignements et de mettre en œuvre les approches stratégiques intégrées lorsqu'il est le département chef de file au niveau d'un pays, comme l'a demandé le Secrétaire général. La note d'orientation sur les problèmes électoraux publiée conjointement avec le PNUD, qui a aidé les coordonnateurs résidents à fournir une assistance technique aux commissions électorales sur le terrain constitue un nouvel exemple du rôle accru de Département en matière d'initiatives et de coordination. Les postes supplémentaires ont également permis au Département d'appuyer les bureaux régionaux, qui ont souvent besoin d'orientations administratives et de l'appui du Siège. À cet égard, il est important de souligner la nécessité d'un financement souple, qui permettrait de déployer rapidement du personnel pour faire face à des conflits imprévisibles, qu'il est difficile de prendre en compte dans un budget biennal.

68. S'agissant de la représentation géographique, la ventilation détaillée de la liste des consultants de la Division de l'assistance électorale pourra être fournie lors des consultations officieuses. Il convient de souligner que huit nationalités supplémentaires par rapport à mars 2008 sont représentées au Département, grâce à une tentative ciblée d'élargir et diversifier la

représentation nationale et de promouvoir l'équilibre entre les sexes.

69. **M. Starr** (Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité), répondant aux préoccupations évoquées par les représentants du Brésil, du Nicaragua et de l'Afrique du Sud, dit que le Département de la sûreté et de la sécurité cherche à assurer un équilibre entre la sécurité de l'Organisation, les exigences protocolaires et la nécessité de traiter tous les chefs de délégations de manière équitable et avec courtoisie. Le Département n'a aucun contrôle sur les mesures de sécurité prises dans les rues à l'extérieur du complexe des Nations Unies mais est responsable de ce qui se passe dans le complexe. M. Starr aura des entretiens avec les trois délégations pour débattre de leurs préoccupations et veiller à ce que les problèmes ne se reproduisent pas.

70. **M. Tawana** (Afrique du Sud) dit que le personnel posté sur la deuxième Avenue qui a empêché les représentants permanents d'accéder à leur véhicule et a fait preuve d'un manque de courtoisie était en fait du personnel de sécurité des Nations Unies et non pas du pays hôte.

71. **M^{me} McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), répondant aux préoccupations relatives à la date à laquelle a été présenté le rapport sur les missions politiques spéciales dit que le Comité consultatif n'a eu que très peu de temps pour examiner 29 budgets des missions politiques spéciales, portant sur des sommes considérables. Cette période a encore été réduite du fait que les documents ont été reçus tardivement et que les fonctionnaires du Secrétariat n'étaient pas toujours disponibles pour les audiences. Les propositions budgétaires relatives aux missions politiques spéciales sont ambitieuses et détaillées; le Comité consultatif a eu besoin de temps pour les examiner et obtenir des renseignements complémentaires. Si les États Membres souhaitent avancer le calendrier prévu pour l'examen de ce point, ils devraient examiner la question de la date d'établissement du rapport du Secrétaire général.

72. **Le Président** dit que l'accroissement des crédits demandés pour les missions politiques spéciales a des incidences cruciales s'agissant de la réception et de l'affectation des ressources budgétaires. Il est injuste de s'attendre à ce que la Commission adopte des décisions concernant une question d'importance aussi fondamentale au cours des derniers jours de la session.

Il prie instamment les États Membres d'examiner la question pour veiller à ce que, à l'avenir, la Commission ait le temps d'examiner cette question comme il convient.

Point 128 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/65/560 et Corr.1 et A/65/611)

73. **M. Yamazaki** (Contrôleur), présentant l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/65/560 et Corr.1), dit que ce document a été établi conformément au processus énoncé par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213 et, une fois que l'Assemblée générale l'aura examiné et aura pris une décision le concernant, guidera le Secrétaire général dans l'établissement du projet de budget-programme pour 2012-2013.

74. L'esquisse contient une indication de quatre éléments : estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activités proposé pendant l'exercice biennal; priorités reflétant les orientations générales par grands secteurs; croissance réelle, positive ou négative, par rapport au budget précédent; montant du fonds de réserve, exprimé en pourcentage des ressources. Conformément à la résolution 63/266 de l'Assemblée générale, l'annexe II du rapport contient des renseignements supplémentaires, dans la mesure où ils sont disponibles, sur les initiatives sur lesquelles l'Assemblée doit se prononcer et au sujet desquelles elle attend des rapports.

75. L'esquisse budgétaire n'est pas un budget-programme préliminaire; il s'agit d'une estimation préliminaire des ressources qui peut uniquement être d'ordre général et tente de définir des projections générales des ressources, sur la base de données agrégées. Le budget-programme lui-même, qui sera établi ultérieurement, reflètera une programmation détaillée et l'examen et le calcul des crédits nécessaires à un niveau détaillé.

76. Une estimation préliminaire des ressources à prévoir a été établie à partir du montant approuvé des crédits ouverts pour l'exercice 2010-2011, qui s'élève à 5 milliards 156 millions de dollars, auxquels on a ajouté les ressources approuvées ultérieurement aux fins du financement du Groupe de préparation et de

soutien en cas de crise et du Bureau intégré des Nations Unies à Addis-Abeba. Ce chiffre a été ajusté sur la base de plusieurs facteurs : budgétisation intégrale aux fins de la poursuite des nouveaux postes approuvés pour l'exercice biennal en cours; élimination des dépenses non renouvelables de l'exercice biennal 2010-2011; montants prévus au titre des modifications de programmes durant l'exercice biennal 2012-2013 et crédits nécessaires pour les missions politiques spéciales.

77. La budgétisation intégrale pour l'exercice 2012-2013 des postes créés au cours de l'exercice biennal 2010-2011 et financés seulement en partie pendant l'exercice en cours nécessitera des crédits supplémentaires de 21,8 millions de dollars. Ces dépenses supplémentaires sont nécessaires si l'on veut que le tableau d'effectifs prévus au budget ordinaire compte le même nombre de postes que celui qui a déjà été approuvé pour l'exercice biennal 2010-2011.

78. Les crédits ouverts au titre des dépenses non renouvelables de l'exercice biennal 2010-2011, soit un montant de 45,9 millions de dollars, ont été supprimés car ils ne seront plus nécessaires en 2012-2013. Ces crédits comprennent des montants proposés et approuvés dans le budget-programme initial et dans les prévisions révisées ultérieures ainsi que les incidences sur le budget-programme avalisées par l'Assemblée générale, comme indiqué au paragraphe 7 du rapport. Les dépenses des missions politiques spéciales de l'exercice 2010-2011 ont été traitées comme des dépenses renouvelables, comme l'a recommandé le Comité consultatif. Des précisions concernant la répartition des dépenses non renouvelables par titre du budget sont fournies au paragraphe 8 du rapport.

79. Des crédits ont été prévus aux fins des modifications de programmes durant l'exercice biennal 2012-2013, pour un montant total net projeté de 81 millions de dollars. Des ressources ont été prévues pour étayer les activités relatives aux droits de l'homme et à l'assistance humanitaire, au secteur économique et social, à la coopération régionale et internationale pour le développement et également pour la constitution d'un organe d'experts intergouvernementaux à composition non limitée, en application de la Déclaration de Salvador, qui doit se réunir entre la vingtième et la vingt et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. On compte que des ressources seront nécessaires pour continuer à financer la mise en service

du progiciel de gestion intégrée, la formation aux normes IPSAS (les activités de formation n'ayant pas l'ampleur prévue en 2010-2011), ainsi que le nettoyage des données; des dépenses sont également prévues pour financer les activités relatives à la gestion de la continuité des opérations, le Groupe de préparation et de soutien créé au cours de l'exercice 2010-2011, le système d'administration de la justice (évaluation du système actuel), les services relatifs aux technologies de l'information et des communications ainsi que la modernisation et les travaux de maintenance de l'infrastructure correspondante. Il est également escompté que des ressources supplémentaires seront requises au titre du fonctionnement de la Cour internationale de Justice. L'estimation préliminaire englobe également les travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien du Palais des Nations à Genève et le financement des dépenses d'entretien des bâtiments ainsi que les dépenses relatives à la gestion des installations après l'achèvement du plan-cadre d'équipement au Siège et des activités complémentaires à la consolidation de l'infrastructure de sécurité et sa gestion à Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth, Genève, Nairobi, Santiago et Vienne.

80. Les crédits demandés pour les missions politiques spéciales poursuivent leur hausse notable. En application de la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/266, tendant à ce que le Secrétaire général continue à prévoir dans l'esquisse budgétaire et le projet de budget-programme les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses relatives aux missions politiques spéciales ayant trait à la paix et à la sécurité dont on pense qu'elles seront reconduites ou approuvées au cours de l'exercice biennal, l'esquisse contient donc une estimation indicative préliminaire des crédits nécessaires pour les missions politiques spéciales.

81. Lorsque l'esquisse a été établie, on estimait que la budgétisation intégrale en 2012-2013 des missions politiques spéciales déjà en cours en 2010-2011 se chiffrerait à 1 240 200 000 dollars. Si la composition de ces missions et l'affectation des ressources entre missions politiques spéciales peuvent évoluer, le chiffre demandé correspond à une estimation générale valable des besoins pour 2012-2013. L'esquisse fait donc apparaître une augmentation de 240,2 millions de dollars par rapport aux crédits approuvés pour l'exercice précédent.

82. S'agissant du deuxième élément, les priorités reflétant les orientations générales par grand secteur, les priorités proposées dans l'esquisse pour l'exercice biennal 2012-2013 sont les mêmes que celles proposées dans le cadre stratégique pour la période 2012-2013. La ventilation envisagée de ces ressources par chapitre du budget, reflétant ces priorités, figure à l'annexe I du rapport.

83. En ce qui concerne le troisième élément, à savoir la croissance réelle, positive ou négative, par rapport au budget précédent, l'estimation préliminaire (4 215 900 000 dollars) fait apparaître une augmentation de 56,9 millions de dollars, soit 1,4 % par rapport au montant des crédits ouverts (et ressources connexes) pour l'exercice biennal 2010-2011, hors dépenses afférentes aux missions politiques spéciales. Une fois inclus les crédits nécessaires pour les missions politiques spéciales, l'estimation préliminaire serait de 5 456 100 000 dollars, soit une augmentation de 297,1 millions de dollars ou de 5,8 %

84. Passant au quatrième élément de l'esquisse, à savoir le montant du fonds de réserve exprimé en pourcentage des ressources, il est recommandé que, conformément à la pratique établie, le montant du fonds de réserve soit à nouveau fixé à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire totale, soit 40,9 millions de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013.

85. Dans sa résolution 63/266, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui communiquer des informations sur les projets dont elle est saisie et qui devraient lui être présentés ultérieurement et qui pourraient avoir des incidences sur l'esquisse budgétaire. L'annexe II du rapport contient une liste des projets sur lesquels l'Assemblée doit se prononcer et au sujet desquels elle attend des rapports du Secrétaire général. L'annexe II évoluera à mesure que les rapports seront examinés; des informations actualisées seront fournies dès qu'elles seront disponibles. Depuis que le rapport a été étudié, le Comité consultatif a examiné plusieurs questions et publié des rapports à leur sujet. En outre, la Cinquième Commission a adopté officieusement un certain nombre de projets de résolution. En conséquence, une annexe II actualisée au 8 décembre 2010 a été communiquée au Comité consultatif et figure dans son rapport (A/65/611). Toute autre modification sera communiquée à la Cinquième Commission lorsqu'elle examinera ce point au cours de consultations officieuses. Ces initiatives, si elles sont adoptées,

auront d'importantes incidences sur le niveau de l'esquisse et le projet de budget programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Toutefois, l'ampleur des crédits demandés sera fonction des décisions qu'il appartiendra à l'Assemblée générale de prendre.

86. Le Contrôleur rappelle que l'esquisse est présentée sur la base des mêmes taux que l'actuel budget et ne tient pas compte de l'inflation ni des fluctuations de taux de change. Toutefois, le montant sera ajusté avant l'adoption de l'esquisse de manière à tenir compte des dernières modifications proposées par le Comité consultatif et la Cinquième Commission et du recalcul des coûts sur la base des paramètres actualisés employés dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de 2010-2011 (A/65/589) s'agissant des taux de change utilisés pour les opérations de l'ONU, du taux d'inflation, de l'évolution des traitements et de l'évolution des coefficients d'ajustement servant à déterminer les traitements des administrateurs et des ajustements sur le coût de la vie.

87. **M^{me} McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question à l'examen (A/65/611), dit que le Comité souscrit aux ajustements proposés par le Secrétaire général pour refléter l'effet-report de la création des postes inscrits au budget ordinaire en 2012-2013 et de l'élimination des dépenses non renouvelables prévues 2010-2011. Toutefois, compte tenu de sa préoccupation quant à la nécessité d'établir le budget autrement que par reconduction, le Comité consultatif considère qu'il est prématuré de demander 81 millions de dollars au titre des incidences des modifications à apporter aux programmes en 2012-2013. Le Secrétaire général, lorsqu'il présente ses propositions budgétaires détaillées, devrait fournir une analyse démontrant qu'il a épuisé toutes les possibilités offertes par l'examen des produits afférents à chaque programme qui doit être effectuée conformément à l'article 5.6 du Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Le Comité consultatif souligne qu'il importe que le Secrétaire général applique avec rigueur la procédure établie de réexamen des produits des programmes, afin de s'assurer de leur utilité et de garantir une utilisation optimale des ressources.

88. L'annexe du rapport décrit l'incidence sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2012-2013 des projets dont l'Assemblée générale est saisie ou qui devraient être lui présentés ultérieurement. Si l'esquisse devait comporter des prévisions pour tous ces objets de dépenses, le montant total des prévisions préliminaires de dépenses augmenterait vraisemblablement d'environ 38,9 millions de dollars.

89. S'agissant des prévisions relatives aux missions politiques spéciales, le Comité consultatif a noté que le Secrétaire général s'est efforcé d'appliquer sa recommandation antérieure l'invitant à présenter les prévisions de manière à faire ressortir clairement les ressources qu'il est prévu d'affecter aux missions. Le Comité reste convaincu du bien-fondé de ce mode de présentation.

90. Enfin le Comité consultatif recommande que, pour l'exercice biennal 2012-2013, le montant du fonds de réserve reste fixé à 0,75 % du montant global de l'enveloppe budgétaire.

91. **M. Al-Shahari** (Yémen), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe regrette que le rapport du Comité consultatif (A/65/611) n'ait pas été publié suffisamment tôt pour que la Commission l'examine comme il convient. Il rappelle la résolution 63/266, dans laquelle l'Assemblée générale a demandé que l'esquisse du projet de budget-programme soit présentée au plus tard le 15 novembre de l'année où il n'est pas soumis de budget. En dépit du processus révisé de planification et de budgétisation des programmes autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/269, il est crucial que cet important document soit publié en temps voulu.

92. Le Groupe note que, comme par le passé, les activités relatives à la sécurité et aux droits de l'homme sont les seuls secteurs de l'esquisse où une croissance importante est prévue, notamment une augmentation notable des crédits des missions politiques spéciales. Constatant l'estimation préliminaire de l'accroissement des ressources, soit 0,7 %, s'agissant des titres IV et V du budget-programme, M. Al-Shahari réaffirme qu'il est important d'allouer des ressources suffisantes pour mettre en œuvre l'Agenda pour le développement, adopté par l'Assemblée générale. Il souhaite savoir quelle proportion de l'augmentation des ressources

dans ce domaine est imputable à l'effet-report de changements.

93. M. Al-Shahari se félicite de l'inclusion, dans le rapport du Secrétaire général (A/65/560 et Corr.1), de tableaux indiquant l'effet-report d'activités et les dépenses non renouvelables par titre du budget. Il aurait été utile de disposer d'un tableau aussi détaillé concernant les montants prévus au titre des modifications de programmes durant l'exercice biennal 2012-2013. Au cours des consultations officieuses, la délégation yéménite cherchera à obtenir des informations complémentaires sur l'accroissement estimatif proposé, 81 millions de dollars.

94. L'annexe II du rapport est extrêmement peu détaillée quant aux prévisions de dépenses, ce qui démontre que l'esquisse devrait être établie à un niveau approprié et réaliste et que les incidences qui surviendraient ultérieurement devraient être financées au moyen du fonds pour imprévus. L'intervenant souscrit à la proposition du Secrétaire général tendant à fixer le montant du fonds de réserve à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale pour l'exercice biennal 2012-2013.

95. Aux termes de la Charte, l'Assemblée générale est l'unique organe autorisé à examiner et à voter le budget de l'Organisation des Nations Unies et le personnel devrait être nommé par le Secrétaire général conformément au règlement établi par l'Assemblée. Dans son examen du point actuellement à l'étude, le Groupe sera guidé par les Articles 17, 97, 100 et 101 de la Charte, par l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et par l'article 5.9 du Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.

96. Le rôle de la Cinquième Commission s'agissant des questions administratives et budgétaires doit être respecté et les autres grandes commissions devraient s'abstenir d'employer l'expression «dans la limite des ressources disponibles» dans leurs projets de résolution; ceci est contraire à l'article 153 du Règlement intérieur et à de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale réaffirmant le rôle de la Cinquième Commission. Il conviendrait d'adresser un rappel écrit à cet effet aux grandes commissions.

97. **M. De Preter** (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats, la Croatie, l'Islande et l'ex-République yougoslave de Macédoine,

des pays du processus de stabilisation et d'association, l'Albanie, le Monténégro et la Serbie et en outre de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que la publication tardive de l'esquisse du projet de budget-programme est regrettable, eu égard au temps limité qui reste pour les délibérations de la Commission. Si l'esquisse constitue une estimation préliminaire, elle devrait néanmoins fournir un niveau plus élevé de prévisibilité des ressources nécessaires pour le prochain exercice biennal et favoriser une participation accrue des États Membres au processus budgétaire. L'Union européenne juge très important d'équilibrer les besoins immédiats de l'Organisation et les impératifs de l'actuelle conjoncture fiscale.

98. Le budget de l'Organisation a nettement augmenté ces dernières années; si l'Union européenne ne met pas en doute le principe selon lequel le budget-programme devrait refléter un niveau de ressources correspondant au mandat, il semble qu'il n'a pas été fait d'efforts sérieux pour trouver de nouvelles économies. En outre, en reconduisant le budget, le Secrétariat ne donne pas l'impression qu'il cherche constamment des moyens de s'acquitter plus efficacement des mandats avec moins de ressources. Il est nécessaire d'étudier d'urgence des possibilités de réaffecter des ressources et d'effectuer des économies dans tous les secteurs. Ainsi, il n'existe pas de raison apparente de maintenir des postes vacants depuis longtemps, qui semblent ne pas avoir d'incidence sur le mandat de certains programmes; en outre, il conviendrait d'examiner si les postes devenus vacants par suite de départs à la retraite continuent d'être nécessaires. Le Secrétariat devrait examiner ses méthodes administratives dans tous les départements et programmes, passer en revue les dépenses renouvelables et ne pas se borner à reconduire les budgets, ce qui entraîne l'augmentation constante des budgets dont les grands contributeurs ressentent particulièrement les incidences.

99. En outre, les estimations préliminaires des ressources et priorités pour l'exercice biennal sont souvent vagues et générales, en conséquence de quoi l'esquisse, loin d'être un mécanisme de planification, devient un simple graphique sans grand intérêt pour les États Membres. L'Union européenne estime, à l'instar du Comité consultatif, que le Secrétariat devrait évaluer la totalité des ressources nécessaires pour réaliser les activités demandées.

100. **M. Shin** Boonam (République de Corée) dit que l'esquisse du projet de budget ne reflète pas comme il convient les priorités et orientations politiques de l'Organisation. Elle manque de perspectives dans la mesure où elle ne donne pas au Secrétariat un cadre qui lui permettrait d'intervenir rapidement face à l'évolution de la conjoncture économique et sociale et aux nouveaux défis. Elle ne fournit pas non plus un mécanisme qui lui permettrait de déterminer les activités obsolètes et d'y mettre fin. En outre, l'esquisse ne promeut pas une stricte discipline financière et n'établit pas non plus un plafond dont le Secrétaire général devrait tenir compte lors de l'établissement du projet de budget-programme. Le processus budgétaire présente une faille importante dans la mesure où il est seulement tenu compte des dépenses et non pas des recettes.

101. Il conviendrait d'examiner de fond en comble l'intégralité du cadre de budgétisation, y compris l'esquisse du budget et de le rénover pour tenir compte de ces préoccupations en s'inspirant des meilleures pratiques d'autres organisations internationales et des États Membres. L'ampleur et l'échelle du fonds pour imprévus devraient être modifiées fondamentalement. Il conviendrait d'examiner d'autres options pour les budgets des missions politiques spéciales, notamment en constituant un compte distinct ayant un cycle budgétaire annuel.

102. Le Secrétariat devrait concevoir une manière plus viable de formuler et de présenter le projet de budget-programme. Les États Membres, plutôt que se borner à critiquer le Secrétariat pour son approche fragmentaire qui consiste à reconduire le budget, devraient aussi donner au Secrétaire général les pouvoirs et les orientations requises pour accroître la prévisibilité et la crédibilité du cadre budgétaire et établir des données plus réalistes et détaillées.

103. D'après le rapport du Secrétaire général (A/65/560 et Corr.1), l'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2012-2013 accuse une augmentation de 5,8 % par rapport au budget actuel. Le total dépassera de loin le montant proposé, lorsque tous les ajouts éventuels seront inclus. De fait, les propositions dont l'Assemblée est actuellement saisie devraient porter le montant total des crédits au titre du budget-programme de l'exercice biennal en cours à 5,2 milliards, contre une estimation préliminaire de 4,6 milliards de dollars. L'augmentation du budget global devient un lourd

fardeau pour les États Membres qui doivent faire face à des déficits fiscaux accrus.

104. Le Secrétaire général devrait exercer une discipline financière plus stricte en allouant les ressources disponibles de manière stratégique et en limitant les dépenses relatives à des projets non essentiels présentant une faible priorité. Un objectif essentiel de la discipline budgétaire est d'allouer des ressources supplémentaires aux secteurs prioritaires de l'Organisation.

La séance est levée à 13 heures.